



DEC191052DR02

Décision portant nomination de Mme Sophie Landier aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7141 Biologie du chloroplaste et Perception de la lumière chez les Microalgues

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n° 7141 intitulée Biologie du chloroplaste et Perception de la lumière chez les Microalgues et nommant Mme Angela Falciatore en qualité de directrice ;

Vu l'avis de la réunion de laboratoire de l'UMR7141 en date du 07/02/2019 ;

Considérant que Mme Sophie Landier a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par Sorbonne Université du 05/04/2011 au 12/05/2011 (38,5 heures) ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Sophie Landier, technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7141 intitulée Biologie du chloroplaste et Perception de la lumière chez les Microalgues à compter du 01/01/2019.

Mme Sophie Landier exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Sophie Landier est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 01/04/2019

La directrice de l'unité
Angela Falcioro

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop